

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du MARDI 21 FEVRIER 2023
COLLEGE TRAITEMENT

Objet : Vote du compte de gestion 2022 – Budget principal SIVOM Traitement ordures ménagères

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-et-un du mois de février à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 41

Quorum : 21

Présents : 24.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE et Laure PINCE, MM. Éric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Yves MANCIET, Bruno MORATINOS et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN, MM. Daniel ANTAGNAC, Jérôme CLAVE, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Daniel MAIA et Jean-Richard SAINT JOURS,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MM. Jean-Luc DUBROCA, Yves DUNOGUES, Christian PIT, Didier PLANCKE et Patrick SABIN.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Titouan DAUDIGNON remplacé par Monsieur Yves MANCIET, Monsieur Christophe LABRUYERE remplacé par Monsieur Bruno MORATINOS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Monsieur Daniel MAIA,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Monsieur Paul CARRERE remplacé par Monsieur Christian PIT, Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY remplacé par Monsieur Yves DUNOGUES.

Absents excusés : 17.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Florence GUERRO, Ascension PONCHET, Monsieur Fabien LAINE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Gilbert BADET, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : MMES Joëlle BOULANGER-BANET et Christine DUVERGER, Monsieur Vincent ICHARD,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MMES Angéline CHAUVEAU, Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Bernard DELMONT, Michel DOURTHE, Vincent GELLEY, Frédéric PRADERE et Michel SAUBOUA.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE.

Date de convocation et d'affichage : 14 février 2023



Délibération n°2023-01

Objet : Vote du compte de gestion 2022 – Budget principal SIVOM Traitement ordures ménagères

Monsieur le Président signale à ses collègues que Monsieur Bernard FRANCOISE, pour la période du 01/01/2022 au 01/09/2022, et Monsieur Régis COTINAT, pour la période du 02/09/2022 au 31/01/2023, Responsables du Service de Gestion Comptable, ont transmis le compte de gestion 2022 du Budget principal SIVOM Traitement ordures ménagères.

Ils indiquent aux délégués que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2023 sur l'exécution du compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2022.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable, accompagnés des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées à compter du 1^{er} janvier 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le compte de gestion est conforme aux écritures du compte administratif 2022 et montre un excédent de fonctionnement cumulé de **293 386.44 €** et un excédent d'investissement cumulé de **1 096 167.84 €**.

Monsieur le Président propose de l'adopter.

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical - Collège Traitement, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le compte de gestion 2022 du Budget principal SIVOM Traitement ordures ménagères, présenté par Monsieur Bernard FRANCOISE, pour la période du 01/01/2022 au 01/09/2022, et par Monsieur Régis COTINAT, pour la période du 02/09/2022 au 31/01/2023, Responsables du Service de Gestion Comptable, conforme aux écritures du compte administratif 2022, montrant un excédent de fonctionnement cumulé de **293 386.44 €** et un excédent d'investissement cumulé de **1 096 167.84 €**.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Ont signé au registre les membres présents

Le Président,
Eric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 27/02/2023
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Affiché/Publié le 28/02/2023

ID : 040-244000279-20230221-DCS2023_01-DE



Résultats budgétaires de l'exercice

30200 - SIVOM DU BORN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 291 347,67	4 018 000,00	6 309 347,67
Titres de recette émis (b)	409 196,30	3 728 470,89	4 137 667,19
Réductions de titres (c)		14 698,51	14 698,51
Recettes nettes (d = b - c)	409 196,30	3 713 772,38	4 122 968,68
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 291 347,67	4 018 000,00	6 309 347,67
Mandats émis (f)	136 176,13	3 925 488,80	4 061 664,93
Annulations de mandats (g)	1 000,00	206 125,78	207 125,78
Depenses nettes (h = f - g)	135 176,13	3 719 363,02	3 854 539,15
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	274 020,17		268 429,53
(h - d) Déficit		5 590,64	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30200 - SIVOM DU BORN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	822 147,67		274 020,17		1 096 167,84
Fonctionnement	298 977,08		-5 590,64		293 386,44
TOTAL I	1 121 124,75		268 429,53		1 389 554,28
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
30201-OM COLLECTE - SIVOM DU BORN					
Investissement	2 249 685,77		539 495,04		2 789 180,81
Fonctionnement	3 036 149,28	970 078,23	1 153 099,81		3 219 170,86
Sous-Total	5 285 835,05	970 078,23	1 692 594,85		6 008 351,67
TOTAL III	5 285 835,05	970 078,23	1 692 594,85		6 008 351,67
TOTAL I + II + III	6 406 959,80	970 078,23	1 961 024,38		7 397 905,95